



DEPARTEMENT DE L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
38052 BOURG D'OISANS

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

- PARTIE SUD -

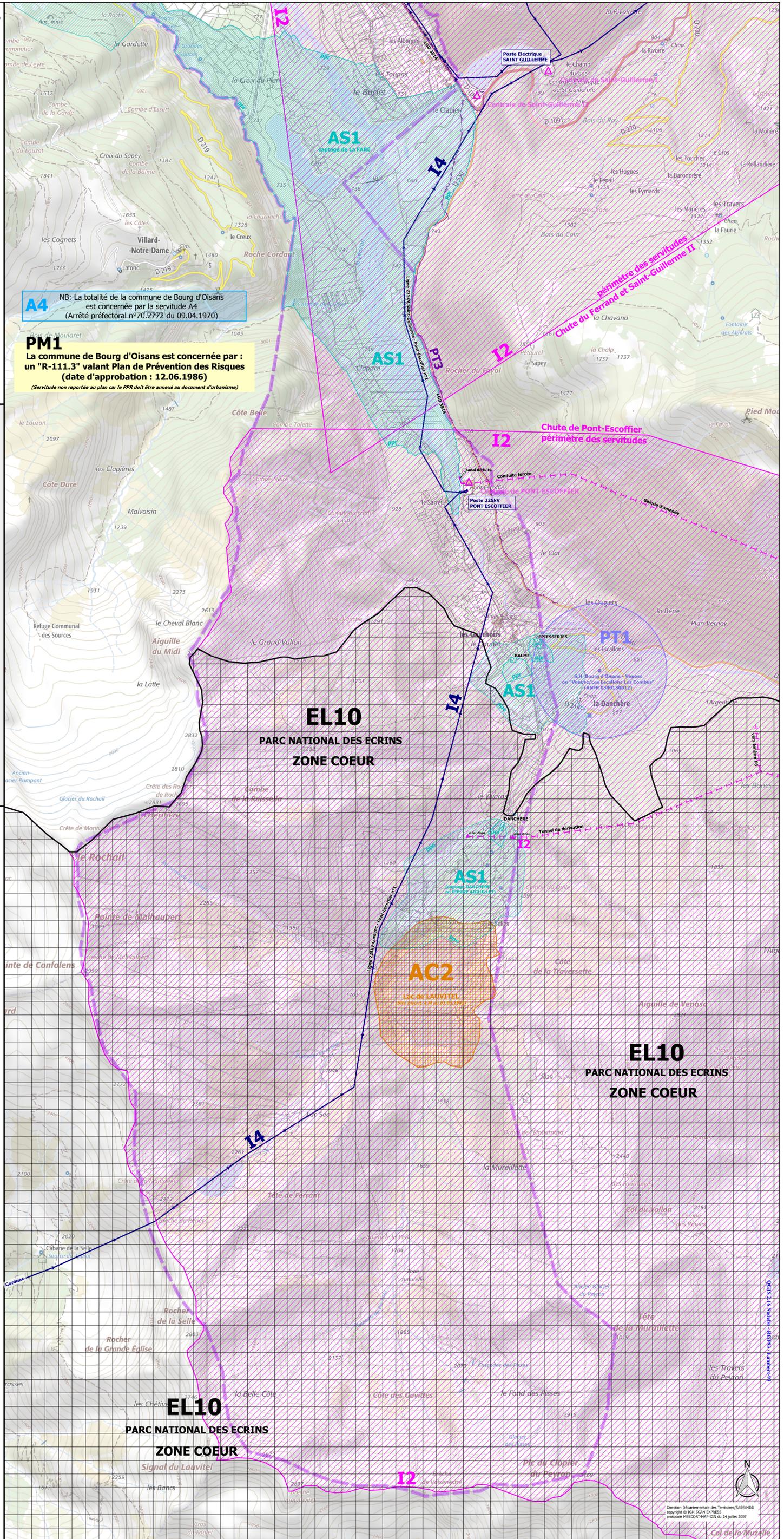
ECHELLE : 1/10.000
MODIFIE LE : 04.07.2017

Légende

- AC2 Site Inscrit du Lauvitel
- AS1 captages
- AS1 captages : périmètre de protection immédiate
- AS1 captages : périmètre de protection rapprochée
- AS1 captages : périmètre de protection éloignée
- EL10 Parc Nationaux
- I2 Aménagements Hydroélectriques : Périmètres des Servitudes
- I4 Lignes Haute Tension
- Int1 Voisinage des cimetières
- PT1 Centres de réception (antennes)
- PT1 Protection des centres de réception (perturbations électromagnétiques)
- PT2 Centres de réception (antennes)
- PT2 Protection des centres de réception contre les obstacles
- PT3 réseau téléphonique
- Limites Bourg d'Oisans

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutionnels de la servitude.

MODIFICATIONS		
date	code	nature
28.06.88		Mise à jour PAC révision n°1
14.02.95	AS1	Mise à jour
10.08.99	A1-AS1-PT3-JS1	Mise à jour pour la révision n°2 du POS
23.04.04		Mise à jour pour la révision n°3 du PLU
	A1	Suppression de la servitude A1 sur les bois et forêts soumis au régime forestier (Loi d'Orientation Forestière de 2001)
	I2	Suppression des servitudes "Aménagement de la Sarenne" projet abandonné.
	AS1	Mise à jour des servitudes "Chute de BAYON"
	I4	Mise à jour des captages de La FARE et PIERRE AIGUILLAT.
	I4	Mise à jour réseau EDF/MT et RTE HT/HTT
04.07.17		Mise à jour suite Arrêt du PLU.
	I2	Ajout Périmètre des Servitudes de la chute de GAVET sur la Romanche (Décret n°2010-1697 du 29.12.2010)
	I2	Ajout Périmètre des servitudes de la chute de Pont-Escoffier (Décret du 11.12.1944)
	AS1	Captage des EFFONDS (nouveau rapport géologique du 09.12.2011)
	PM1	Commune concernée par un "R-111.3" valet Plan de Prévention des Risques (PPRNP) approuvé le 12.06.1986
	EL10	Suppression de la servitude sur l'ancienne zone périphérique. Pour info, la commune fait partie de l'aire d'adhésion de la charte du Parc National des Ecrins approuvée par Décret n°201-1540 du 28.12.2012.
	PT1/PT2	Suppression des servitudes sans acte d'institution.



A4 NB: La totalité de la commune de Bourg d'Oisans est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

PM1
La commune de Bourg d'Oisans est concernée par : un "R-111.3" valet Plan de Prévention des Risques (date d'approbation : 12.06.1986)
(Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme)

EL10
PARC NATIONAL DES ECRINS
ZONE COEUR

EL10
PARC NATIONAL DES ECRINS
ZONE COEUR

EL10
PARC NATIONAL DES ECRINS
ZONE COEUR

ECHELLE / 1/10.000
MODIFIE LE : 04.07.2017

Direction Départementale des Territoires/SASE/MDD
copropriété IGN SCAN EXPRESS
projeteur MEE/DAT-IMP-IGN du 24 juillet 2007

